

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Storm Ultra Secure  
Product Code Pelsis : STOUS03, STOUS03PROM

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Destiné au grand public  
Utilisation de la substance/mélange : Rodenticides

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Pelsis Belgium N.V.  
Industrieweg, 15  
BE- 2880 Bornem – Antwerpen  
Belgium  
T 0032(0)3 886 22 11 - F 0032(0)3 886 24 60  
[bart.goiris@pelsis.com](mailto:bart.goiris@pelsis.com) - [www.pelsis.com](http://www.pelsis.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable  
avertissement tactile : Non applicable

**2.3. Autres dangers**

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

# Storm Ultra Secure

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Farine de blé	N° CAS: 130498-22-5 N° CE: 603-421-3	<80%	Non classé
Sacharose	N° CAS: 57-50-1 N° CE: 200-334-9	<10%	Non classé
Magnesium distearate	N° CAS: 557-04-0 N° CE: 209-150-3	<10%	Non classé
Flocoumafen	N° CAS: 90035-08-8 N° CE: 618-367-6	0,0025	Acute Tox. 1 (par voie orale), H300 Acute Tox. 2 (par voie cutanée), H310 Acute Tox. 1 (par inhalation : gaz), H330 Repr. 1B, H360D STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Enlever les vêtements contaminés.
Premiers soins après inhalation	: Air frais, repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Boire deux verres d'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Symptômes : problèmes de coagulation Tendance accrue à saigner. Dans les cas très graves, une hémorragie grave des organes internes peut entraîner un choc circulatoire qui peut être fatal. La manifestation des symptômes est retardée jusqu'à 4 jours après l'admission. Les dangers : La substance / le produit est un rodenticide anticoagulant avec un mode d'action de type coumarine.
------------------	---

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement des symptômes (élimination du contaminant, contrôle des fonctions vitales). Antidote : Vitamine K1.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre chimique, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.
Agents d'extinction non appropriés	: Dioxyde de carbone (CO2).

# Storm Ultra Secure

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

Autres informations : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Réservez l'eau ayant servi à lutter contre l'incendie pour une élimination future et ne dispersez pas les matières.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures antipoussières : Eviter toute formation de poussière.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Pour de petites quantités : Absorber avec un liant de poussière et éliminer comme déchet.  
. Pour de grandes quantités : Reprise au moyen d'un équipement mécanique.

Procédés de nettoyage : Éliminez le matériel enregistré de façon appropriée. Ramassez les déchets séparément dans des conteneurs appropriés, étiquetés et verrouillables. Nettoyer les objets et les sols contaminés avec de l'eau et des agents tensioactifs conformément aux réglementations environnementales.

Autres informations : Eviter la production de poussières.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Eviter la production de poussières. Peut former un mélange explosif avec l'air.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pas de conseils de manipulation spécifiques requis. Si l'on trouve des rats ou des souris morts et/ou mourants pendant et après la mesure de contrôle, il faut les éliminer immédiatement pour éviter une intoxication secondaire. Ne pas utiliser en plein air - couvrir les endroits où se trouve le leurre ou utiliser des boîtes à appâts.  
. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène : Bon niveau de ventilation générale. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Sensible aux odeurs : séparation des produits transmettant les odeurs. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger du rayonnement solaire.

# Storm Ultra Secure

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation de la substance/mélange.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Nécessaire en cas de danger de contact avec les yeux. Lunettes de sécurité avec rabats latéraux (par ex. EN 166).

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection de la peau et du corps:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

###### Protection des mains:

Porter des gants appropriés

Protection des mains					
Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables, Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR), Chlorure de polyvinyl (PVC)				EN 374-2

###### Autres protecteurs de la peau

###### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié

##### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

###### Protection des voies respiratoires:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

##### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Storm Ultra Secure

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Autres informations:

Les règles habituelles et règlements lors de la manipulation des produits chimiques doivent être observées.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Bleu(e).
Apparence	: Bloc.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: pas de propriétés oxydantes.
Limites d'explosivité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 6 – 8 @20°C
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune en utilisation normale.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir la section 7: Manipulation et stockage.

# Storm Ultra Secure

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

#### Storm Ultra Secure

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 6 – 8 @20°C  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: 6 – 8 @20°C  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

#### Flocoumafen (90035-08-8)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
--	--

Danger par aspiration : Non classé

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 11.2.2. Autres informations

Autres informations : Pratiquement non toxique en contact unique avec la peau. Pratiquement non toxique après une seule inhalation. Pratiquement non toxique après une seule inhalation orale. Le produit n'a pas été testé. La déclaration est dérivée de la substance/produits ayant une structure ou une composition similaire.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : inoffensif pour organ.aqua. en conc. basse  
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé  
Indications complémentaires : Dangereux pour les oiseaux et les mammifères.

# Storm Ultra Secure

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Flocoumafen (90035-08-8)	
CL50 - Poisson [1]	0,067 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 - Crustacés [1]	0,17 mg/l Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 18,2 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC chronique poisson	< 0,1 mg/l Brachydanio rerio

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Storm Ultra Secure	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.

Flocoumafen (90035-08-8)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Flocoumafen (90035-08-8)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	> 2000
Potentiel de bioaccumulation	Le produit a un potentiel bioaccumulatif.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, une société agréée de collecte de déchets dangereux ou un centre de collecte, sauf pour les contenants vides et propres qui peuvent être jetés en tant que déchets non dangereux.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas réutiliser des récipients vides. Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable

# Storm Ultra Secure

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

##### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)



# Storm Ultra Secure

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 15.1.2. Directives nationales

Référence legal BE2018-0034

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 1 (par inhalation : gaz)	Toxicité aiguë (Inhalation:gaz) Catégorie 1
Acute Tox. 1 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 1
Acute Tox. 2 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables